



Assemblée générale

Distr. générale
14 mai 2003

Cinquante-septième session
Point 122 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/57/604/Add.1)]

57/287. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

C¹



L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999,

Rappelant également sa résolution 56/246 du 24 décembre 2001,

Ayant examiné le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat portant sur la période du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002²,

1. Prend note avec satisfaction des travaux du Bureau des services de contrôle interne ;
2. Prend note du rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne² ;
3. Se félicite que le Bureau des services de contrôle interne continue de s'efforcer de coordonner ses programmes avec les autres organes de contrôle, notamment le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection ;
4. Souligne qu'il faut que le matériel des opérations de maintien de la paix soit correctement surveillé et comptabilisé, que des systèmes adéquats de gestion des stocks et de contrôle interne soient en place, que les comptes des missions soient contrôlés de suffisamment près et que les directives relatives aux achats soient respectées, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations applicables du Bureau des services de contrôle interne soient pleinement mises en œuvre par les départements compétents et les missions de maintien de la paix ;
5. Encourage le Bureau des services de contrôle interne à continuer d'aider à faire en sorte que les ressources de l'Organisation soient mieux utilisées et à renforcer le système de responsabilisation dans l'ensemble de l'Organisation ;

¹ Pour les résolutions 57/287 A et B, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 49 (A/57/49)*, vol. I, sect. VI.

² Voir A/57/451.

6. *Prend note avec préoccupation* des constatations du Bureau des services de contrôle interne sur les problèmes que posent le fonctionnement et l'administration du Service de la gestion des placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et demande au Secrétaire général de faire en sorte que les recommandations y relatives qui sont d'une importance primordiale soient appliquées intégralement et sans retard.

*83^e séance plénière
15 avril 2003*